

Le 12 juin 2023
À une séance ordinaire du Conseil de Ville

Étaient présents :
Les conseillers suivants : Monsieur Bernard Dupont, Madame Cindy Vignola, Monsieur Marco Ouellet, et Monsieur Shannon Power.

Étaient absents : Son honneur le Maire Martin St-Laurent et le conseiller Monsieur Danny Bouchard.

Formant quorum sous la présidence du Maire suppléant Monsieur Daniel Bergeron.

Madame Marie Philippe Couture, greffière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. Résolution – Adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. Résolution – Adoption du procès-verbal;
3. Résolution – Adoption des comptes à payer;
4. Résolution – Dépôt du bordereau de correspondance;
5. Résolution pour accepter l'offre de Lafèche Auto pour la fourniture d'une camionnette;
6. Résolution pour autoriser le paiement d'une partie de la retenue contractuelle pour les travaux de la rue du Parc;
7. Résolution pour accepter l'embauche de Madame Stéphanie Geoffrion au poste de manœuvre permanent aux Services techniques de la Ville de Fermont;
8. Résolution pour accepter l'embauche temporaire de Monsieur Xavier Gervais au poste d'ambulancier pour le remplacement d'un employé;
9. Résolution pour amender la résolution R22-01-12 – « Résolution pour octroyer un mandat à la firme SNC Lavallin pour la préparation des plans et devis de construction pour la construction de la rue du Quartz sur une longueur totale d'environ 230 mètres »;
10. Résolution pour accepter l'offre de service de Solotech pour l'achat et l'installation d'un système de son à la salle de quilles;
11. Résolution pour instaurer un programme de subvention pour les produits d'hygiène durable à la Ville de Fermont;
12. Résolution pour autoriser Monsieur Claude Gagné à mandater un notaire pour procéder à l'acte de cession à titre gratuit des lots 6 552 126 et 6 552 124 et à signer tous les documents y afférents;
13. Résolution - Adoption de la première convention collective de travail entre la Ville de Fermont et le Syndicat des Métallos pour les pompiers de la Ville de Fermont;

14. Résolution pour autoriser Madame Marie Philippe Couture, directrice par intérim du Service des Loisirs et de la culture, à déposer une demande d'aide financière dans le programme FRR 3 - signature innovation de la MRC de Caniapiscau;
15. Résolution pour adopter le règlement numéro 488 amendant le règlement de zonage numéro 165 afin de modifier le plan de zonage et les cédules (usages et spécifications) pour ainsi agrandir la zone HCP1-075 à même les zones C01-45, R02-057 et H01-076
16. AFFAIRES DIVERSES;
 - Résolution pour autoriser Monsieur Martin St-Laurent à signer l'addenda 1 relatif à l'octroi d'une aide financière;

PÉRIODE DE QUESTIONS

17. Résolution – Fermeture de la séance.

R23-06-01

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco Ouellet

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, selon les modifications proposées;

ADOPTÉE

R23-06-02

RÉSOLUTION – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent le procès-verbal, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

R23-06-03

RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon Power

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 31 mai 2023, au montant de 2 322 891,77 \$, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

NUMÉRO 06-23

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (Loi des cités et villes C-19, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

▶ 2 322 891,77 \$

Paiements Internet : 4139 à 4167; 4169 à 4174	566 374,50 \$
Paiements par chèque : 27795 à 27948	745 006,58 \$
Paiements par Transphère : S11740 à S11743; S11745 à S11819	<u>680 504,56 \$</u>
Chèques de moins de 1 000 \$	34 716,27 \$
Chèques de 1 000 \$ et plus	<u>1 957 169,37 \$</u>
	1 991 885,64 \$
	1 991 885,64 \$
Dépôts de paies # 18 à 21	<u>331 006,13 \$</u>
GRAND TOTAL	<u><u>2 322 891,77 \$</u></u>

Sandra Gagnon, Trésorière.

R23-06-04

RÉSOLUTION – DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de mai 2023, faisant état de la correspondance reçue et devant être présentée au Conseil;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le bordereau de correspondance du mois de mai 2023 soit approuvé;

ADOPTÉE

R23-06-05

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE LAFLÈCHE AUTO POUR LA FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été envoyée à trois fournisseurs différents pour l'achat d'une camionnette une tonne;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, la Ville de Fermont a reçu une soumission, soit :

Lafèche Auto : 92 807,54 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT la conformité de la soumission;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de Lafèche Auto, pour la fourniture d'une camionnette une tonne au montant de 92 807,54 \$ taxes incluses;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R23-06-06

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE PARTIE DE LA RETENUE CONTRACTUELLE POUR LES TRAVAUX DE LA RUE DU PARC À DEXTER QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations de Monsieur Olivier Bouchard, ingénieur et directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont encore à effectuer sur la rue du Parc;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco Ouellet

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la trésorière à payer à Dexter Québec Inc. une partie de la retenue, soit 25 000 \$ taxes en sus, sur réception de la facture;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R23-06-07

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'EMBAUCHE DE MADAME STÉPHANIE GEOFFRION AU POSTE DE MANOEUVRE PERMANENT AUX SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE DE FERMONT

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste de manœuvre aux Services techniques suivant le départ de Monsieur Carl Gauthier;

CONSIDÉRANT les recommandations et les évaluations de Monsieur Olivier Bouchard, directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'embauche de Madame Stéphanie Geoffrion au poste de manœuvre permanent aux Services techniques de la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

R23-06-08

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MONSIEUR XAVIER GERVAIS AU POSTE D'AMBULANCIER POUR LE REMPLACEMENT D'UN EMPLOYÉ

Ce point est retiré de l'ordre du jour de la présente séance et reporté à une séance ultérieure.

R23-06-09 RÉSOLUTION POUR AMENDER LA RÉSOLUTION R22-01-12 – « RÉSOLUTION POUR OCTROYER UN MANDAT À LA FIRME SNC LAVALLIN POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DE CONSTRUCTION POUR LA CONSTRUCTION DE LA RUE DU QUARTZ SUR UNE LONGUEUR TOTALE D'ENVIRON 230 MÈTRES »

CONSIDÉRANT les mandats supplémentaires demandés à SNC Lavallin dans le cadre de la préparation des plans et devis pour la construction de la rue du Quartz;

CONSIDÉRANT les recommandations de Monsieur Olivier Bouchard, directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon Power

APPUYÉ par le conseiller Marco Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AMENDER la résolution R22-01-12 pour modifier le montant à payer à la firme SNC Lavallin et le modifier pour 33 245 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R23-06-10

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE SOLOTECH POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE SON À LA SALLE DE QUILLES

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été envoyée à Solotech pour l'achat et l'installation d'un système de son à la salle de quilles;

CONSIDÉRANT le bruit ambiant dans la salle de quilles et donc la nécessité d'installer un système de son professionnel;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon Power

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de Solotech au montant de 21 566,50 \$ taxes en sus pour l'achat et l'installation d'un système audio pour la salle de quilles;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R23-06-11

RÉSOLUTION POUR INSTAURER UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LES PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLE À LA VILLE DE FERMONT

CONSIDÉRANT QUE des citoyennes ont manifesté leur désir que la Ville de Fermont mette en place un programme de subvention pour les produits d'hygiène durable;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation par les citoyens et citoyennes de produits d'hygiène durable permettra de diminuer l'empreinte écologique et réduira la quantité de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de programme de subvention;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'INSTAURER un programme de subvention pour les produits d'hygiène durable à la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

R23-06-12

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR CLAUDE GAGNÉ À MANDATER UN NOTAIRE POUR PROCÉDER À L'ACTE DE CESSION À TITRE GRATUIT DES LOTS 6 552 126 et 6 552 124 ET À SIGNER TOUS LES DOCUMENTS Y AFFÉRENTS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco Ouellet

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Monsieur Claude Gagné, directeur général, à mandater Maître Mélanie Boulay, notaire, pour procéder à l'acte de cession à titre gratuit des lots 6 552 126 et 6 552 124 et à signer tous les documents y afférents;

ADOPTÉE

R23-06-13

RÉSOLUTION - ADOPTION DE LA PREMIÈRE CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL ENTRE LA VILLE DE FERMONT ET LE SYNDICAT DES MÉTALLOS POUR LES POMPIERS DE LA VILLE DE FERMONT

Le conseiller Shannon Power se retire des discussions.

CONSIDÉRANT les négociations en cours relatives à la signature de la convention collective des pompiers de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT l'hypothèse de règlement intervenue entre le Syndicat des Métallos et le comité de négociation de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE la Ville se dit satisfaite de l'entente ainsi conclue entre les parties;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER les termes de la convention collective conclue entre le Syndicat des Métallos représentant les pompiers de la Ville de Fermont et la Ville de Fermont visant les années 2023-2028;

D'AUTORISER le maire, le directeur général et la responsable des ressources humaines, à signer ladite convention collective, pour et au nom de la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

R23-06-14

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MADAME MARIE PHILIPPE COUTURE DIRECTRICE PAR INTÉRIM DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME FRR 3 - SIGNATURE INNOVATION DE LA MRC DE CANIAPISCAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont et la MRC de Caniapiscau désirent augmenter l'offre d'attraits et d'activités dans le parc du Ruisseau sur le territoire de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE les projets proposés rejoindront davantage la clientèle cible 9-12 ans, une partie de la population moins rejointe par les attraits actuellement offerts;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Madame Marie Philippe Couture, directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, à déposer une demande d'aide financière à la MRC de Caniapiscau dans le cadre du programme FRR 3 de la MRC de Caniapiscau;

QUE la Ville de Fermont s'engage à verser une contribution au projet d'une somme minimalement équivalente à 20 % de la totalité du projet;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R23-06-15

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 488 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 165 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE ET LES CÉDULES (usages et spécifications) POUR AINSI AGRANDIR LA ZONE HCP1-075 À MÊME LES ZONES C01-45, R02-057 ET H01-076

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement consiste à amender le règlement de zonage numéro 165 tel que prescrit par l'article 1.1.5 afin de modifier le plan de zonage et les cédules (usages et spécifications) pour ainsi agrandir la zone HCP01-075 à même les zones C01-045, R02-057 et H01-076;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté par la résolution S23-03-05 le 22 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième projet a été adopté par la résolution R23-05-27 le 8 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 125, 126 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), une assemblée de consultation publique a été tenue le 17 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette assemblée de consultation publique et la révision du premier projet de règlement, des modifications mineures ont été effectuées;

CONSIDÉRANT l'avis public daté du 12 mai 2023 relatif à la procédure d'approbation du règlement # 488 et qu'aucune demande n'a été reçue en date du 25 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 488 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des zones concernées;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le règlement numéro 488 amendant le règlement de zonage numéro 165 afin de modifier le plan de zonage et les cédules (usages et spécifications) pour ainsi agrandir la zone HCP1-075 à même les zones C01-45, R02-057 et H01-076.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT NUMÉRO 488 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 165 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE ET LES CÉDULES (usages et spécifications) POUR AINSI AGRANDIR LA ZONE HCP1-075 À MÊME LES ZONES C01-45, R02-057 ET H01-076

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement consiste à amender le règlement de zonage numéro 165 tel que prescrit par l'article 1.1.5 afin de modifier le plan de zonage et les cédules (usages et spécifications) pour ainsi agrandir la zone HCP01-075 à même les zones C01-045, R02-057 et H01-076;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté par la résolution S23-03-05 le 22 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 125, 126 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), une assemblée de consultation publique a été tenue le 17 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette assemblée de consultation publique et la révision du premier projet de règlement, des modifications mineures ont été effectuées;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos d'adopter un deuxième projet de règlement modifié;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – MODIFICATION AUX PLANS DE ZONAGE

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 165 tel que prescrit par l'article 1.1.5 a) et joint sous l'appellation « cédule A » est amendé en y effectuant les modifications suivantes :

2.1 *La zone « HCP01-075 » est agrandie, entre autres, à même les lots 5 966 609, 5 966 536, 5 966 851, 5 967 200 et une partie du lot 5 966 770 de la zone C01-045 ainsi qu'une partie des zones R02-057 et H01-076 qui en sont réduites d'autant, le tout tel que démontré aux annexes « A » et « B » faisant partie intégrante du présent règlement. La zone HCP01-075 sera bornée de façon générale, comme suit :*

Au Nord : par la rue des Lagopèdes et par une partie de la limite sud des zones R02-057 et H01-076;

À l'Est : par la limite ouest des zones H01-076, C01-045 et du lot 5 966 771, 5 966 683 et 5 966 835;

Au Sud : par la rue le Carrefour;

À l'Ouest : par la rue des Lagopèdes, le boulevard Ménard et le lot 5 966 848.

2.2 *La zone « R02-057 » est réduite, telle que démontrée aux annexes « A » et « B » et faisant partie intégrante du présent règlement.*

2.3 *La zone « H01-076 » est réduite, telle que démontrée aux annexes « A » et « B » et faisant partie intégrante du présent règlement.*

2.4 *La zone « C01-045 » est réduite, telle que démontrée aux annexes « A » et « B » et faisant partie intégrante du présent règlement.*

ARTICLE 3 – MODIFICATION AUX GRILLES DES USAGES ET NORMES

La grille des usages et normes faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 165 tel que prescrit par l'article 1.1.5 b) et jointe sous l'appellation de « Cédule B » est amendée en y effectuant les modifications suivantes aux usages spécifiquement exclus et permis et en y éliminant la note (1) pour cette zone et en y inscrivant les notes de référence (2) et (3) à la section « NOTES »:

Usages spécifiquement :

Exclus (2)

Permis (3)

NOTES

(2) Toutes formes d'usages à caractère érotique ou s'y rapprochant tel que bars de danses érotiques, massages érotiques ou du même genre sont strictement prohibées, à l'exception de la vente au détail d'objets à caractère érotique.

(3) Malgré les dispositions de l'article 5.2.8 du règlement de zonage numéro 165, l'usage d'habitation comprenant plusieurs chambres et dont les occupants font une utilisation commune des équipements et des installations est autorisé. Un nombre de 3 bâtiments principaux est permis par terrain.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS

Toutes les dispositions du règlement de zonage numéro 165 incompatibles avec le présent règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ

MAIRE

GREFFIERE

ANNEXE « A »
ZONAGE ACTUEL



ANNEXE « B »
ZONAGE MODIFIÉ



R23-06-16

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR MARTIN ST-LAURENT À SIGNER L'ADDENDA 1 RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'octroi à la Ville de Fermont d'une aide financière dans le cadre du volet 4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des ajustements à l'annexe C du protocole d'entente relatif à l'octroi à la Ville de Fermont par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière dans le cadre du volet 4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) afin de régulariser le dossier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco Ouellet

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Monsieur Martin St-Laurent, Maire, ou Monsieur Claude Gagné, directeur général, à signer l'addenda 1 du protocole d'aide financière avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

D'AUTORISER Monsieur Martin St-Laurent ou Monsieur Claude Gagné à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

R23-06-17

RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20 h 06.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIÈRE